



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES et FINANCIÈRES" **Mardi 14 juillet à Bruxelles**

*Le Conseil examinera les prochaines étapes du renforcement de l'**Union économique et monétaire**, sur la base du "rapport des cinq présidents", en mettant l'accent sur les mesures à court terme.*

*Il adoptera sans débat les **recommandations par pays** adressées aux États membres concernant leurs politiques économiques, budgétaires et en matière d'emploi, ces recommandations ayant été avalisées par le Conseil européen en juin.*

*La présidence luxembourgeoise présentera son **programme de travail** dans la perspective d'un échange de vues.*

~ ~ ~

Les travaux débiteront le lundi 13 juillet à 11 heures par un dialogue sur les questions macroéconomiques entre les représentants des institutions de l'UE et les partenaires sociaux: employeurs et syndicats au niveau de l'UE et représentants des entreprises publiques et des PME. Le dialogue portera sur les recommandations par pays concernant les politiques économiques, budgétaires et en matière d'emploi.

*L'**Eurogroupe** se réunira lundi à 15 heures. Il élira son président, le mandat du président en exercice arrivant à son terme en juillet 2015, et débattrà de la situation en Grèce. Il examinera également la question de la fiscalité du travail, le "rapport des cinq présidents" ainsi que la mise en œuvre des dispositions budgétaires du pacte budgétaire de l'UE (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire).*

Mardi à 8 h 30, la présidence et la Commission tiendront une réunion informelle avec des représentants du Parlement européen. Ils examineront les travaux en cours sur les dossiers relatifs aux services financiers.

*Les ministres se réuniront ensuite à 10 heures, au cours d'un petit-déjeuner de travail, pour examiner la **situation économique**. Ils aborderont également la question du soutien financier à la **Roumanie**. La Commission rendra compte de la mise en œuvre du **pacte budgétaire**.*

La session du Conseil devrait commencer à 11 heures.

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (*lundi soir*);
- à l'issue de la session du Conseil (*mardi, à l'heure du déjeuner*).

[Principaux points de l'ordre du jour de l'Eurogroupe](#)

[Conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Programme de travail de la présidence

La présidence luxembourgeoise présentera un programme de travail dans le domaine des affaires économiques et financières pour la durée de son mandat, qu'elle exercera de juillet à décembre 2015. Le Conseil procédera à un échange de vues.

Le Luxembourg prend la présidence de l'Union alors qu'apparaissent des signes de reprise économique après plusieurs années de crise économique et financière. La crise a imposé l'adoption de mesures réglementaires strictes pour améliorer la résilience et la stabilité du secteur financier. Elle a donné lieu à la création d'une union bancaire dont la présidence surveillera la poursuite de la mise en œuvre. La crise a également mis en évidence la nécessité d'améliorer la discipline budgétaire ainsi que la coordination des politiques économiques des États membres. Le Luxembourg estime que l'UE doit à présent maintenir son retour à la croissance durable et à l'emploi en créant un environnement d'investissement favorable aux entreprises.

La présidence s'inspirera du plan d'investissement pour l'Europe qui vise à favoriser les investissements et à mobiliser les fonds disponibles pour financer des projets d'investissement stratégique présentant une valeur ajoutée européenne. Pour que les marchés de capitaux jouent un rôle important dans le financement de l'économie européenne, il est nécessaire de lever les obstacles à l'investissement transfrontière et de diversifier et d'élargir les sources de financement. À cette fin, la présidence luxembourgeoise apportera tout son soutien à la création d'une union des marchés de capitaux, comme l'a proposé la Commission, qui est essentielle pour que les entreprises européennes, y compris les PME, puissent accéder plus facilement aux sources de financement.

Dans un contexte de contraintes budgétaires, il n'est pas possible de parvenir à une croissance durable sans fiscalité équitable pour les entreprises. La présidence luxembourgeoise a l'intention de faire de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales une priorité absolue. Les progrès attendus des travaux de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices devraient orienter les mesures prises par l'UE au second semestre 2015 pour garantir une approche cohérente de la fiscalité transfrontière des multinationales. Selon le Luxembourg, la transparence et l'instauration de conditions de concurrence équitables à l'échelle mondiale sont nécessaires pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

- Programme de travail de la présidence luxembourgeoise pour les affaires économiques et financières (doc. 10483/15)

Union économique et monétaire - "rapport des cinq présidents"

Le Conseil examinera un rapport sur le développement de l'Union économique et monétaire de l'UE, en mettant l'accent sur les mesures à court terme.

Le rapport a été présenté en juin 2015 au Conseil européen, qui a invité le Conseil à l'examiner rapidement.

Il a été élaboré par le président de la Commission, en étroite coopération avec le président du sommet de la zone euro, le président de l'Eurogroupe, le président de la Banque centrale européenne et le président du Parlement européen.

La crise économique et financière a créé une situation dans laquelle les politiques non viables de certains États membres peuvent compromettre le développement de la zone euro dans son ensemble. Elle a fait apparaître des lacunes dans le cadre de gouvernance économique de l'UE. En dépit des progrès réalisés ces dernières années, en particulier avec le lancement d'une union bancaire, l'Union économique et monétaire (UEM) reste incomplète.

En octobre 2014, les participants au sommet de la zone euro ont demandé que les travaux se poursuivent afin de renforcer la coordination des politiques économiques. Le rapport des cinq présidents fait suite à la demande formulée par les participants au sommet, à savoir de préparer de nouvelles initiatives visant à améliorer la gouvernance économique dans la zone euro. Le rapport recommande d'établir une base durable, équitable et démocratiquement légitime pour l'avenir, qui contribuera à faire progresser la croissance, l'emploi et la prospérité pour tous les citoyens.

Les cinq présidents ont recensé les mesures qui doivent être prises en trois phases:

- Phase 1 (1^{er} juillet 2015 - 30 juin 2017): S'appuyer sur les instruments existants dans le cadre des traités UE en vigueur pour stimuler la compétitivité et la convergence structurelle, instaurer des politiques budgétaires responsables, compléter l'Union financière et renforcer la responsabilité démocratique.
- Phase 2: Des mesures de plus grande ampleur seront prises pour rendre le processus de convergence plus contraignant, par exemple à travers un ensemble de critères de convergence définis conjointement, qui revêtiraient un caractère juridique; un Trésor de la zone euro sera mis en place.
- Phase finale (au plus tard d'ici à 2025): Une fois toutes les mesures bien en place, l'UEM approfondie et véritable devrait être un lieu de stabilité et de prospérité pour tous les citoyens des États membres de l'UE ayant adopté la monnaie unique. Il s'agirait d'une Union attractive pour les autres États membres de l'UE, qui pourront la rejoindre s'ils y sont prêts.

Pour préparer le passage de la phase 1 à la phase 2, la Commission entend présenter, au printemps 2017, un livre blanc décrivant les prochaines étapes nécessaires, y compris des mesures d'ordre législatif, pour compléter l'UEM au cours de la phase 2.

- [Rapport intitulé "Compléter l'Union économique et monétaire européenne"](#)

Recommandations par pays sur les politiques économiques, budgétaires et de l'emploi

Le Conseil devrait adopter sans discussion les recommandations adressées à 26 États membres² sur les politiques économiques et de l'emploi présentées dans leurs programmes nationaux de réforme.

Ces recommandations comprennent des avis sur les politiques budgétaires présentées par les États membres dans leurs programmes de stabilité ou de convergence.

Le Conseil adoptera également une recommandation particulière sur les politiques économiques des États membres de la zone euro.

Le Semestre européen de 2015 se conclura avec l'adoption de ces textes. Ils ont été approuvés sous forme de projets par le Conseil du 19 juin (politiques économiques et budgétaires) et du 18 juin (politiques de l'emploi) puis avalisés par le Conseil européen des 25 et 26 juin. Entre-temps, la recommandation concernant la France a été actualisée.

En mars 2015, le Conseil européen a fixé les priorités qui suivent pour le Semestre européen: 1) un coup de fouet coordonné à l'investissement, grâce au plan d'investissement pour l'Europe 2015-2017 proposé par la Commission; 2) un engagement renouvelé en faveur des réformes structurelles pour permettre aux États membres de sortir de l'endettement et de stimuler la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité; 3) des mesures en faveur de la responsabilité budgétaire, et une maîtrise durable des niveaux de déficit et d'endettement.

Le Semestre européen est un processus annuel de surveillance des politiques. À la lumière des orientations politiques que le Conseil européen fournit chaque année en mars, les États membres présentent chaque année en avril:

² Afin d'éviter tout chevauchement, il n'y a pas de recommandations spécifiques pour Chypre et la Grèce, puisque ces deux pays faisaient l'objet de programmes d'ajustement macroéconomique au moment où les textes ont été élaborés.

- des programmes nationaux de réforme en ce qui concerne leurs politiques économiques et de l'emploi. Ils comprennent un scénario macroéconomique à moyen terme, des objectifs nationaux destinés à mettre en œuvre la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance, un relevé des principaux obstacles à la croissance et des mesures visant à favoriser sur le court terme les initiatives destinées à renforcer la croissance;
- des programmes de stabilité ou de convergence en ce qui concerne leurs politiques budgétaires. Les pays de la zone euro présentent des programmes de stabilité, tandis que les États membres qui ne font pas partie de la zone euro présentent des programmes de convergence. Ces programmes définissent les objectifs budgétaires à moyen terme, les principales hypothèses concernant l'évolution prévisible de l'économie, une description des mesures budgétaires et de politique économique ainsi qu'une analyse de l'incidence que tout changement des hypothèses aura sur la situation budgétaire et la dette.

Le Conseil adopte ensuite des recommandations par pays. Il fournit des explications lorsque ses recommandations ne correspondent pas à celles qui ont été proposées par la Commission.

Les recommandations et les avis requièrent une majorité qualifiée pour être adoptés par le Conseil. (Base juridique: article 121, paragraphe 2, et article 148, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'UE). La recommandation destinée à la zone euro (basée sur l'article 121, paragraphe 2, et l'article 136 du TFUE) est adoptée à la majorité qualifiée des États membres appartenant à la zone euro.

Projets de recommandations et d'avis:

- Autriche ([doc. 9254/15](#) + COR 1 (DE) + COR 2); Belgique ([doc. 9231/15](#) + COR 1), Bulgarie ([doc. 9232/15](#) + COR 1); Croatie ([doc. 9245/15](#) + COR 1 + REV 1 (HR)); République tchèque ([doc. 9233/15](#) + COR 1); Danemark ([doc. 9234/15](#) + COR 1); Estonie ([doc. 9236/1/15 REV 1](#) + RE1CO1); Finlande ([doc. 9262/15](#) + COR 1); France ([doc. 9244/1/15 REV 1](#) + REV 1); Allemagne ([doc. 9235/15](#) + COR 1); Hongrie ([doc. 9251/15](#) + COR 1); Irlande ([doc. 9237/15](#) + COR 1); Italie ([doc. 9246/15](#) + COR 1); Lettonie ([doc. 9248/15](#) + COR 1 (HR) + COR 2); Lituanie ([doc. 9249/15](#) + COR 1); Luxembourg ([doc. 9250/15](#) + COR 1); Malte ([doc. 9252/15](#) + COR 1); Pays-Bas ([doc. 9253/15](#) + COR 1); Pologne ([doc. 9255/15](#) + COR 1 + COR 2 (PL)); Portugal ([doc. 9258/15](#) + COR 1); Roumanie ([doc. 9259/1/15 REV 1](#) + RE1CO1 + RE1CO2); Slovaquie ([doc. 9261/15](#) + COR 1); Slovénie ([doc. 9260/15](#) + COR 1 + REV 1 (SL), RE1CO1 (SL)); Espagne ([doc. 9243/15](#) + COR 1); Suède ([doc. 9263/15](#) + COR 1); Royaume-Uni ([doc. 9265/15](#) + COR 1).
- États membres dont la monnaie est l'euro ([doc. 9230/15](#)).

Autres points

Sous le point "Divers", le Conseil fera le point sur les travaux en cours concernant les **dossiers législatifs** et sera informé des étapes procédurales concernant les discussions sur le **financement de la lutte contre le changement climatique**.

Il devrait adopter sans débat:

- une modification de la décision 2013/463/UE concernant le programme d'ajustement macroéconomique en faveur de **Chypre**, à la suite du sixième examen de la mise en œuvre du programme;
- une recommandation sur les **grandes orientations des politiques économiques** de l'UE, à la suite de l'approbation donnée par le Conseil européen;
- des recommandations par pays sur les politiques économiques, budgétaires et de l'emploi (voir le point précédent).